

Bernard Antoine

Président d'Aquawal



« Chacun d'entre nous doit contribuer à préserver notre ressource en eau »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Mai 2011 et novembre 2012 : le *Mouvement communal* rencontrait les Présidents successifs d'Aquawal, l'Union des opérateurs publics du cycle de l'eau regroupant les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable, l'ensemble des organismes d'assainissement agréés de la Région wallonne, ainsi que la SPGE. Nous revenons aujourd'hui sur le sujet en rencontrant l'actuel Président, Bernard Antoine. L'occasion de rappeler combien cette fédération professionnelle joue un rôle majeur dans le développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau en Wallonie et mérite en ce sens toute l'attention des municipalistes wallons.

Monsieur Antoine, pour les lecteurs qui ne vous connaîtraient pas, pourriez-vous dresser un rapide portrait de vous ?

De formation, je suis ingénieur industriel en électromécanique de l'Institut des Arts et Métiers de Pierrard-Virton. Après une année dans un bureau d'études à Bruxelles et quatre années au service technique de la province de Luxembourg, j'ai rejoint, en 1980, les équipes du groupe des intercommunales Idélux-AIVE. J'occupe actuellement la fonction de directeur général adjoint de ce groupe où j'ai la charge des matières relevant de l'intercommunale AIVE,

principalement la gestion des eaux usées et la gestion des déchets ainsi que les services techniques d'études et de surveillance des travaux générés par les départements du groupe. J'ai par ailleurs exercé le mandat de conseiller communal pendant trente ans, dont six ans d'échevinat dans ma commune de Virton, ce qui me permet de bien comprendre l'importance des préoccupations liées à la gestion communale. J'ai également été amené à exercer la fonction de chef de cabinet du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Ressources naturelles pour la Région wallonne de 1992 à 1995.

La présidence d'Aquawal se concrétise comment, pour vous, au quotidien ?

La présidence d'Aquawal, qui est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, est une fonction qui est loin d'être accessoire. Heureusement, je suis assisté dans cette tâche par sa structure permanente qui, bien que de taille réduite, puisque composée de quatre personnes, se révèle particulièrement efficace et dynamique. En concertation avec les membres du Comité de direction, il m'appartient de superviser l'ensemble des commissions et groupes de travail internes, via plus

PURO[®]
Fairtrade Coffee
saving the rainforest

Puro s'engage à protéger les forêts tropicales. Nous collaborons avec l'organisation de conservation de la nature World Land Trust et pour chaque tasse de café vendue, nous donnons une contribution financière pour acheter et protéger durablement des parties menacées de la forêt tropicale en Amérique du Sud.

www.purocoffee.com - 0800/44 0 88

FAIRTRADE[®]

de 100 réunions annuelles. J'assure la présidence des réunions du Comité de direction et du Conseil d'administration. Cela implique la validation des textes de travail, ainsi que tout projet ou proposition, et d'en assurer la présentation aux associés afin d'obtenir un consensus. Mais aussi de relayer les positions ou décisions vers les interlocuteurs extérieurs, dont principalement les instances administratives et ministérielles de la Wallonie. La fonction implique également l'organisation de réunions de travail régulières avec le Ministre régional compétent pour la gestion de l'eau ainsi qu'avec les représentants des entreprises wallonnes de l'eau. Il m'incombe également d'assurer une série de représentations extérieures inhérentes à cette fonction.

Pourriez-vous brièvement rappeler l'historique d'Aquawal ?

En 1986, à la régionalisation du secteur de l'eau, l'Association de fait Waleau rassemblait les membres wallons de l'Anseau (Association nationale des Services d'Eau) et toute autre entreprise de production,

de distribution, de démergement et d'épuration d'eau en Wallonie.

Ensuite, l'asbl Aquawal (Association régionale wallonne de l'Eau) a été créée en 1988 et reconnue en tant que structure fédératrice des opérateurs publics du cycle de l'eau par le Gouvernement wallon. Elle était constituée de plus d'une trentaine de producteurs, distributeurs et épurateurs, représentant plus de 90 % du secteur, des principales universités et certains centres de recherche. En 1999, en exécution du décret instituant la Société publique de Gestion de l'Eau, onze actionnaires fondateurs, les huit organismes d'assainissement et trois sociétés de production-distribution (SWDE, CILE et Aquasambre) ont pris l'initiative de créer la SA Sowe (Société des Opérateurs wallons de l'Eau) afin de participer au capital et représenter les producteurs, distributeurs et épurateurs wallons au sein des organes de la SPGE. En 2002, a eu lieu la fusion des activités de l'asbl Aquawal et de la SA Suwe, avec l'intégration des membres de l'asbl dans l'actionnariat de la SA, à l'exception de l'administration et des universités, et le changement de dénomination de la SA Sowe en SA Aquawal. En 2005,

la SPGE est entrée dans le capital de la SA Aquawal.

Quelles sont vos missions ?

Les missions principales d'Aquawal sont de promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation de ses membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre, développer des synergies avec les organismes qui touchent au cycle anthropique de l'eau, assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau et favoriser la concertation et l'information entre les sociétés de production-distribution d'eau potable et les organismes d'assainissement agréés en Wallonie. Mais aussi de représenter le secteur public de gestion de l'eau dans les différentes instances régionales, fédérales, européennes et internationales, communiquer vers le grand public et les pouvoirs locaux pour contribuer à une meilleure connaissance de l'usage de l'eau potable, de sa protection, de la problématique des eaux usées, du prix

de l'eau... Nous communiquons également vers les réseaux d'enseignement, relais incontournables pour la culture et l'instruction des enfants autour du cycle de l'eau, vers les milieux spécialisés (professionnels et experts de l'eau en Wallonie) pour informer des modifications législatives et de leur application et nous réalisons des études scientifiques et socio-économiques au service des acteurs institutionnels et de ses associés.

Comment cela fonctionne-t-il au quotidien ?

Pour mener à bien ces différentes missions, Aquawal travaille en étroite collaboration avec les experts de ses associés réunis, selon leur spécialité, au sein de six commissions thématiques déclinées comme suit : production, distribution, assainissement, administration et finances, communication et relations publiques, eau industrie et agriculture. A noter qu'Aquawal est reconnue en tant qu'instance officielle de consultation dans le Code de l'eau et, à ce titre, est régulièrement consultée sur des projets d'arrêtés et de décrets.

Quelles missions concernent plus particulièrement les pouvoirs locaux ?

De par les compétences qu'ils exercent, les pouvoirs locaux sont des acteurs

indispensables pour favoriser la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion intégrée de l'eau. Par ailleurs, les avis rendus par Aquawal sur les propositions liées à l'évolution de la législation en la matière relaient notamment les préoccupations de ses associés, et donc les préoccupations des pouvoirs locaux représentés dans les organes de gestion de ces associés.

Selon vous, pour quelles raisons les mandataires locaux devraient-ils s'intéresser au travail d'Aquawal ?

Pour l'avoir été moi-même pendant trente ans, j'ai pu mesurer l'importance pour les mandataires locaux du contact direct avec la population. Ce sont donc des vecteurs importants de communication, d'information et surtout d'explications. Les mandataires locaux trouveront à Aquawal les réponses précises aux différentes interrogations relatives à l'évolution des législations en matière de gestion de l'eau et de répercussions des coûts y afférents. Il y a lieu également de mentionner le travail important réalisé par les services en matière de vulgarisation des législations, dont la plupart des modalités d'application ont une incidence sur la gestion communale, ainsi que la réalisation et la mise à disposition d'outils de sensibilisation à la protection

des ressources en eau dont les pouvoirs locaux doivent se préoccuper dans l'exercice des compétences qui leur sont attribuées en la matière. Je voudrais aussi rappeler qu'en Région wallonne, la gestion de l'eau est un service d'intérêt général exercé exclusivement par des opérateurs publics dans lesquels les communes sont majoritairement représentées. Il me paraît donc évident que les mandataires locaux s'intéressent au travail réalisé par la Fédération des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

Pensez-vous que les pouvoirs locaux puissent vous aider à mieux communiquer sur le sujet de l'eau auprès du grand public ?

Bien sûr, l'ensemble des services publics doit se mobiliser afin de mieux faire comprendre aux consommateurs l'important travail réalisé au quotidien, tant en matière de distribution d'eau que d'assainissement des eaux usées, ainsi que l'importance de protéger les ressources en eau. De plus, les communes disposent d'outils de communication vers leurs citoyens et qui peuvent être efficacement utilisés pour sensibiliser au bon usage de l'eau et vulgariser les législations qui ont un impact sur les obligations des particuliers.



Aquawal va tester une nouvelle formule des Assises de l'eau



Le groupe de travail international Aquawal/EWE (Entreprises Wallonnes de l'Eau)

Quels sont, pour vous, les grands défis futurs pour les communes en ce qui concerne le domaine de l'eau ?

Tout d'abord, la problématique d'une gestion efficace des réseaux d'égouttage. Il faut absolument prendre ce problème à bras le corps si on veut assurer une efficacité optimale des moyens financiers considérables investis pour la construction des infrastructures d'assainissement des eaux usées et répondre à nos obligations européennes en matière de protection de l'environnement. Ensuite, et ce n'est pas le plus facile, alors que cela semble tellement évident, il faut repenser fondamentalement la prise en compte de la gestion des eaux usées et surtout des eaux pluviales dans tout projet nouveau d'urbanisation ou d'aménagement du territoire. Et les communes ont un rôle fondamental d'impulsion innovante à jouer de par leurs compétences sur les projets d'aménagements et de délivrance des permis. Soyons positif, il y a déjà des initiatives qui sont prises et des réalisations concrètes. Elles sont généralement le fait d'initiatives locales. Cela étant, une véritable politique régionale cohérente en la matière serait bienvenue.

Avez-vous l'impression que la gestion intégrée du cycle de l'eau a fortement évolué ces dernières années ?

En matière de gestion intégrée, il y a eu effectivement quelques évolutions intéressantes. Je mentionnerai principalement l'évolution en termes d'approche financière par l'intégration du coût-vérité de l'assainissement dans le prix de la

fourniture d'eau potable et par l'imposition aux distributeurs d'eau d'appliquer le coût-vérité par référence à une structure comptable identique sur tout le territoire wallon. Ce qui a eu pour effet de gommer les différences significatives auparavant non liées à des spécificités locales ayant une incidence directe sur les coûts du service. A mentionner aussi, à l'initiative du Gouvernement wallon, l'élaboration par la SWDE et la mise en œuvre du Schéma des ressources en eau visant, entre autres, à interconnecter les réseaux de production d'eau potable afin d'éviter les pénuries d'eau liées principalement à des déficiences de ressources locales. Toujours en matière d'assainissement, la mise en place annoncée d'un Service public d'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire intéresse les communes au premier plan et est aussi à porter au crédit de la mise en œuvre d'une gestion intégrée du cycle de l'eau.

Une réelle progression...

En effet, cela progresse, mais il est évident que les énergies ont été prioritairement mobilisées à tout niveau ces dernières années pour répondre à nos obligations européennes en matière de construction des ouvrages d'assainissement sous la coordination de la SPGE. Il y a encore des évolutions significatives à mettre en œuvre pour une véritable gestion intégrée du cycle de l'eau, mais cela implique principalement l'adhésion de l'autre grande thématique de gestion du territoire régional constituée par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Quels sont, actuellement, les plus importants messages à faire passer, selon vous, auprès des instances régionales, fédérales, européennes et internationales ?

Les évolutions récentes de la législation ont été accueillies positivement par les opérateurs : déclarations des services d'eau et d'assainissement comme étant des services d'intérêt général, prise en compte de la volonté d'Aquawal d'octroyer un prix plus faible aux gros consommateurs, révision à la hausse des montants disponibles pour le Fonds social de l'eau, mise en place progressive d'une véritable protection de la ressource et d'une certification des installations intérieures d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées. Si ces changements sont très positifs, il y a néanmoins encore, à notre sens, des points à revoir. Cela concerne notamment la contribution du secteur industriel aux coûts d'assainissement. Celle-ci a certes été revue à la hausse récemment, mais elle reste bien en deçà des coûts réels supportés par la collectivité pour le même service. Cette contribution doit donc être révisée dans un souci de meilleure équité, tout comme d'ailleurs il y a lieu de revoir, dans le même souci d'équité, le mode de répercussion des coûts de l'assainissement sur le m³ d'eau fourni par le réseau public de distribution d'eau potable.

Et en ce qui concerne la problématique de la gestion des eaux pluviales ?

Elle doit également faire l'objet d'évolutions prochaines dans le sens d'une meilleure prise en compte transversale dans les matières gérées par la Wallonie. Si des réflexions sont en cours, elles n'ont jusqu'à aujourd'hui pas abouti. Je voudrais également insister sur une meilleure protection des eaux souterraines. Si des évolutions en la matière sont attendues prochainement, elles seront plus que nécessaires pour contrer en partie la contamination des eaux souterraines par les nitrates d'origine agricole. En ce qui concerne les instances européennes, il est essentiel que la gestion publique de l'eau soit appréciée à sa juste valeur. Nous y travaillons au sein d'Aqua Publica Europa qui est, en quelque sorte, la Fédération des opérateurs publics de la gestion de l'eau dans les pays européens. Par

ailleurs, le modèle de gestion publique intégrée du cycle anthropique de l'eau, mis en œuvre en Wallonie, peut intéresser les instances internationales à la recherche de solutions offrant des garanties de maîtrise des pouvoirs publics et de gestion performante.

Vous êtes les organisateurs, avec la collaboration notamment de l'UVCW, des Assises de l'eau. En quoi un événement de ce type est-il important pour vous ?

La gestion de l'eau est une compétence avant tout communale. Bien que, dans les faits, elle soit souvent assurée par une intercommunale ou une société publique dont les communes sont actionnaires, la responsabilité des communes reste entiè-

rement engagée en la matière. Aussi, il est important d'informer régulièrement les actionnaires des opérateurs de l'eau sur les évolutions récentes du secteur et des défis que doivent relever les gestionnaires de ces sociétés. Il y a de plus une forte interaction entre les politiques communales d'aménagement du territoire ou de gestion des égouts, par exemple, sur la politique de l'eau. Ainsi, les politiques communales peuvent aider à garantir à la fois la qualité de l'eau souterraine et de

La récente adoption du décret qui institue les services d'eau et d'assainissement en tant que services d'intérêt général renforce le caractère public de la gestion de l'eau en Wallonie



Aquawal et les représentants du service des eaux de La Calamine

surface et participer à une maîtrise du prix de l'eau. Et puis c'est aussi, et c'est important, un moment d'échanges entre les acteurs de la gestion de l'eau, tous secteurs confondus, institutionnels ou associatifs, publics ou privés.

Du neuf à annoncer pour cet événement ?

Effectivement, alors que les dernières éditions se sont tenues en mars à Jambes, l'édition 2016 se tiendra le jeudi 29 septembre au Wex de Marche-en-Famenne. Et nous allons tester une nouvelle formule. En plus des séances d'information et de débat bien connues, nous avons voulu y associer les entreprises œuvrant pour le secteur de l'eau, dans un espace de stands qui leur sera réservé. Le programme sera étalé sur une journée de manière à alterner des espaces temps pour les exposés et pour le contact avec les entreprises. Cette nouvelle localisation, qui n'est par ailleurs pas définitive, doit aussi nous permettre de disposer d'une capacité d'accueil plus importante pour répondre à l'augmentation des demandes de participation.

Quels sont vos rapports avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie ? Pensez-vous que la collaboration doit encore évoluer ?

La collaboration initiée déjà depuis de nombreuses années se renforce de jour en jour. De nombreux dossiers sont portés en commun par nos deux associations, comme, par exemple, la problématique de la soumission des Intercommunales à l'Isoc, la réforme de la fonction consultative, le « passeport eau » (certification des installations intérieures d'eau potable et d'eaux usées)... En outre, l'organisation en partenariat, et depuis maintenant huit années, des « Assises de l'eau en Wallonie » constitue un bel exemple de collaboration. Et en ce qui me concerne, en tant que municipaliste convaincu de l'importance des pouvoirs locaux, je veillerai à maintenir et à développer cette collaboration.

En guise de conclusion, quel serait le message plus particulier que vous voudriez faire passer à nos lecteurs ?

La récente adoption du décret qui institue les services d'eau et d'assainissement en tant que services d'intérêt général renforce le caractère public de la gestion de l'eau en Wallonie. Les communes, comme tous les pouvoirs publics, ont maintenant toutes les cartes en main pour faire en sorte que la gestion de l'eau soit efficiente. C'est-à-dire que des résultats doivent être atteints avec des moyens optimisés. Le secteur public wallon de l'eau a engendré des réformes importantes qui lui ont permis de rivaliser en efficacité avec les meilleurs élèves européens. De nombreuses évolutions doivent encore survenir afin de continuellement pouvoir s'améliorer en performance et en efficacité au profit des usagers. Les communes ont un rôle important à jouer en la matière. Tout comme chacun et chacune d'entre nous, lecteurs de cette revue, dans nos activités journalières, nous pouvons et nous devons contribuer à préserver notre ressource en eau.

ENTRÉE GRATUITE
POUR TOUS LES
DÉCIDEURS PUBLICS

50 CONFÉRENCES

150 EXPOSANTS

PUBLICA
Le salon des décideurs publics

2 & 3 JUIN 2016
TOUR & TAXIS
BRUXELLES

Mettez votre projet public en valeur !
Concoutez et recevez **UN AWARD** lors de la Publica Night

VENEZ GRATUITEMENT VISITER NOTRE SALON

Enregistrez-vous dès à présent sur le site
www.publica-brussels.com

Évènement national, les 3 Régions représentées !

INFORMATION & INSCRIPTIONS

EBP | Av. Bourg. E. Demunter 3 Bte 6 • 1090 Bruxelles | Tél. : +32 (0)2 894 29 29 • Fax : +32 (0)2 706 23 89 • contact@publica-brussels.com

Photo © Stasque

be.brussels

kanal canal

MATEXI Bienvenue chez vous.

Belfius

cipal

LA CHRONIQUE

EBP

BXL